

# Fiche Inscription Mercredis Loisirs

**Période du 03/09/2025 au 15/10/2025**

**FAMILLES RURALES ANNEYRON**



Contact : [famillesruralesanneyron@gmail.com](mailto:famillesruralesanneyron@gmail.com)

Mathieu BILLE GAUTHIER 06.62.51.55.45

Nom et prénom de(s) enfant(s) :	.....Date de naissance :...../...../.....Âge:.....
	.....Date de naissance :...../...../.....Âge:.....
	.....Date de naissance :...../...../.....Âge:.....

**RESPONSABLE DE L'ENFANT :**      Père      Mère      Tuteur

**PERE :** Nom : .....Prénom : .....PORTABLE : .....

**MERE :** Nom : .....Prénom : .....PORTABLE : .....

Inscriptions : **COCHER** les cases correspondantes à vos souhaits) :

<b>Quotient Familial :</b>
.....

Septembre/Octobre	Prénom enfant	Prénom enfant	Prénom enfant
Mercredi 3 Septembre			
Mercredi 10 Septembre			
Mercredi 17 Septembre			
Mercredi 24 Septembre			
Mercredi 1er Octobre			
Mercredi 8 Octobre			
Mercredi 15 Octobre			

### FONCTIONNEMENT DU CENTRE

En remplissant cette fiche d'inscription, vous vous engagez à ce que vos enfants soient présents tous les mercredis demandés. Toute absence doit être signalée le vendredi précédent, sans quoi nous devons facturer l'inscription, sauf sur présentation d'un certificat médical. Attention, si votre enfant est sur la même période absent plus de deux fois sans raison médicale, l'inscription pour la prochaine période sera remise en cause, et l'enfant ne sera plus prioritaire. Un chèque de caution (égal au montant de la première période) sera demandé pour valider l'inscription.

**Je soussigné(e) ..... autorise :**

- Le personnel du centre à faire soigner mon enfant par un médecin et à faire pratiquer sur lui les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du corps médical.
- Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.
- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et sorties organisées par l'association dans le cadre du centre de loisirs dans et hors la commune.
- J'autorise également l'Association à faire transporter mon (mes) enfant(s) pour les besoins des activités du centre par des transports collectifs.
- J'autorise l'utilisation de photo de mon enfant pour d'éventuelles activités et publication. (Page FACEBOOK, Bulletins Municipaux, Articles journaux...)    OUI    NON
- Si une autre personne devait raccompagner l'enfant, je m'engage à faire connaître son identité au personnel du centre de loisirs.
- Je certifie avoir pris connaissance, du fait que l'association m'encourage à souscrire à une assurance pour mon (mes enfants).
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de l'avoir signé.

Date : ...../...../ .....

« Lu et Approuvé »

Signature

# Tarifs et Calculs

Habitants Porte DrômArdèche			
Inscription	Tarification Fratrie Tarif dégressif selon le nombre d'enfants inscrit (Frère & sœur uniquement)		
Quotient Familial	1	2	3
	- 715	12 €	11,50 €
715 - 800	16 €	15,50 €	15 €
801- 1000	17 €	16,50 €	16 €
1001 - 1200	18 €	17,50 €	17 €
+ de 1200	19 €	18,50 €	18 €

Habitants Hors Porte DrômArdèche			
Inscription	Tarification Fratrie Tarif dégressif selon le nombre d'enfants inscrit (Frère & sœur uniquement)		
Quotient Familial	1	2	3
	- 715	15 €	14,50 €
715 - 800	19 €	18,50 €	18 €
801- 1000	20 €	19,50 €	19 €
1001 - 1200	21 €	20,50 €	20 €
+ de 1200	22 €	21,50 €	21 €

Septembre	Nb jours	Prix UT	Total
Journées			
Octobre	Nb jours	Prix UT	Total
Journées			
TOTAL PERIODE			

## RAPPEL HORAIRES :

Journée d'accueil : 7h30-18h15 / Accueil du matin : 7h30-9h / Accueil du soir : 16h30-18h15

## Modalités d'inscriptions

Pour qu'une inscription soit prise en compte tous les documents suivants doivent être donnés ou envoyés par mail :

1-Fiche Sanitaire + copie carnet vaccination. 2- Fiche d'inscription + attestation Quotient familial. 3-Adhésion à l'association.

4- Paiement des mercredis et factures impayées.

Nous acceptons les chèques vacances, tickets CESU.

Les factures de la période, seront établis selon la fiche d'inscription. Pour valider les inscriptions, le règlement de l'ensemble de la période (possibilité de faire un règlement pour chaque mois, ou en une seule fois) devra être donné au plus tard le 5 septembre 2025.

**Sans la présence de l'ensemble des documents et du paiement au 5 septembre les places seront données à d'autres familles placées sur la liste d'attente.**

Nous rappelons que selon le règlement de fonctionnement toute absence, non signalée avant le vendredi précédent, sera facturée, sauf en cas d'absence pour raisons médicales, AVEC PRESENTATION D'UN CERTIFICAT. Dans ce cas, la journée sera remboursée sous forme d'avoir, qui sera déduit de la prochaine facture.

Nous n'accepterons pas les inscriptions d'enfants pour le jour même.

Nous vous informons également que l'adhésion à l'association Familles Rurales est obligatoire, celle-ci est d'un montant de 27€ (par famille) à l'année.

En termes d'assurance, nous n'avons pas besoin que vous nous fournissiez un exemplaire de votre attestation. Cependant nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants lors des activités.

Le nombre de places est limité

### ORDRE DE PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS :

**Une date à retenir le 25 Juillet**

Jusqu'à cette date. Les inscriptions reçues seront triées dans l'ordre priorités suivantes :

- 1.Inscription à l'année. Uniquement valable pour les habitants des communes d'Anneyron, Albon, Beausemblant et Coinaud.
- 2.Inscription à la période pour les habitants de d'Anneyron, Albon, Beausemblant et Coinaud.
- 3.Inscription à la période pour les habitants pour les habitants de la communauté de communes Porte de DrômArdèche.
- 4.Inscription à la période pour les habitants extérieurs à la communauté de communes Porte de DrômArdèche

**Au-delà du 25 juillet, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles**

**Date limite d'inscription : vendredi 5 septembre  
A cette date :**

Le règlement de la période devra être donné entièrement (possibilité de faire un règlement pour chaque mois, ou en une seule fois) et toutes les factures impayées devront être réglées.

Sans la présence du règlement, les places seront attribuées à d'autres familles.